

# RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



## À l'usage du secrétariat général

Article de l'ordre du jour numéro: 3

Assemblée du: 4 MARS 2016

Résolution numéro: CA-2016-065

## Recommandation

Autoriser la signature d'un protocole d'arbitrage à intervenir entre la STM et le Groupement DST (formé de Stantec Expert Conseil Ltée, SNC-Lavalin Inc et Consultants Aecom Inc.), selon les paramètres détaillés à la présente recommandation.

Autoriser un montant pour le paiement de la partie des honoraires et frais de l'arbitre que devra assumer la STM dans le cadre de la procédure d'arbitrage, de 50 000,00 \$, plus les taxes applicables, pour un montant total de 57 487,50 \$.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

**LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE:**

**57.487,50 \$** Toutes taxes incluses

**D.E. responsable:** Secrétariat général et Affaires juridiques

Nom: Sylvie Tremblay

Titre: Secrétaire générale et directrice exécutive

Date: 3/03/2016

Signature:

**D.E. responsable:**

Nom

Titre

Date: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

Secrétaire de l'assemblée:

## Exposé du besoin

En septembre 2006, suite à un appel d'offres public (STM-2831-09-03-50), la STM a attribué au Groupement DST un contrat de services professionnels pour un bureau de projet pour l'acquisition de voitures de métro (ci-après le "Contrat").

Un différend concernant les taux horaires payables, plus particulièrement l'indexation des taux horaires, oppose les parties au Contrat (ci-après le "Différend").

Il est recommandé de soumettre le Différend à un arbitre tel qu'il est prévu aux articles 620 et suivants du *Code de procédure civile du Québec* (CPCQ). Pour ce faire, un protocole d'arbitrage doit être signé. De plus, la présente recommandation vise à faire autoriser une enveloppe budgétaire maximum pour le paiement des honoraires et débours de l'arbitre retenu dans le cadre du protocole d'arbitrage.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin*

Date de révision:

CLIQUER POUR METTRE À JOUR

GED:

# RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

**Objet:** Autorisation de signature d'un protocole d'arbitrage avec le Groupement DST

## Démarche, solution proposée et conclusion

En 2006, un bureau de projet dédié à l'acquisition des voitures de métro AZUR a été formé (ci-après le "Bureau de projet"). Le Contrat attribué au Groupement DST avait pour objet de retenir les services d'une firme de consultation en ingénierie pour former, en association avec les ressources de la STM, le Bureau de projet qui est toujours en place depuis 2006.

Le Différend qui oppose actuellement les parties au Contrat concerne l'indexation des honoraires payables au Groupement DST depuis la quatrième année du Contrat. Pour permettre de dénouer rapidement le Différend qui les oppose et ne pas nuire au climat d'avancement du Bureau de projet, les représentants des parties jugent qu'un mode alternatif de règlement des litiges est plus approprié et désirent en conséquence soumettre à un tribunal d'arbitrage.

En conséquence, il est recommandé d'autoriser la signature d'un Protocole d'arbitrage respectant les paramètres suivants :

- Me André Rochon, juge à la retraite, est nommé comme arbitre unique;
- Les honoraires de l'arbitre seront facturés au taux de 550,00 \$ l'heure plus les débours et les taxes (ci-après les "Honoraires")
- Les Honoraires sont payables en parts égales par le Groupement DST et la STM;
- Le Groupement DST et la STM sont solidairement responsables des Honoraires;
- Des avances d'Honoraires seront versées à l'arbitre par le Groupement DST et la STM;
- L'arbitre devra se prononcer sur le Différend relatif à l'indexation des honoraires au Contrat et aux montants payables en conséquence par la STM au Groupement DST.
- L'arbitrage sera régi par les dispositions du *Code de procédure civile du Québec* (article 620 et suivants) et les dispositions du *Code civil du Québec* et par toute loi applicable au Contrat.

Voir suite de la rubrique *Démarche, solution proposée et conclusion*

## Cheminement décisionnel – Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité: Sans objet

Date:

JJ MM AAAA

Comité:

Date:

JJ MM AAAA

## Développement durable - Précisez les liens avec les objectifs du Plan de développement durable 2020 et, lorsqu'applicable, avec les principes d'approvisionnement responsable de la STM .

N/A

Voir suite de la rubrique *Développement durable*

## Préparé par:

Nom: Anne-Marie Giuliani

Titre: Avocat

## Service: Affaires juridiques

Nom: Sylvain Joly

Titre: Directeur

Signature: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

3 mars 2016

## RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

**Objet :** Autorisation de signature d'un protocole d'arbitrage avec le Groupement DST

### Suite de la rubrique

Recommandation    Exposé du besoin    Démarche, solution proposée et conclusion    Développement durable    Subvention

Il est à noter que la décision de l'arbitre sera sans appel mais devra être homologuée par la Cour supérieure pour valoir jugement. La procédure d'arbitrage permet toutefois de dénouer le Différend beaucoup plus rapidement que s'il était soumis aux tribunaux de droit commun.

Le montant qu'il est requis de faire approuver aux fins de la présente recommandation servira à acquitter les Honoraires de l'arbitre que la STM devra payer en vertu du Protocole d'arbitrage. Il s'agit d'un montant maximum qui a été établi en estimant le temps de travail que l'arbitre pourrait avoir à fournir et en considérant que bien que l'entente prévoit que chaque partie paye en part égale, l'arbitre pourrait décider que la partie qui succombe assume l'entièreté des Honoraires.

### Suite de la rubrique

Recommandation    Exposé du besoin    Démarche, solution proposée et conclusion    Développement durable    Subvention

# RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

**Objet :** Autorisation de signature d'un protocole d'arbitrage avec le Groupement DST

**Informations financières**  S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 <sup>1</sup>	Total
Centre	13100			
Compte	551250			
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat	57.487,50\$			57.487,50

1. S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

**Ventilation des coûts**  S/O

Période couverte par le contrat : de 04 03 2016 à 31 12 2016  
 JJ MM AAAA JJ MM AAAA

-	2016	2017	2018 et suivantes <sup>3</sup>	Total
(A) Base <sup>2</sup>	50.000,00\$			50.000,00\$
(B) TPS	2.500,00\$	0,00\$	0,00\$	2.500,00\$
(C) TVQ	4.987,50\$	0,00\$	0,00\$	4.987,50\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	57.487,50\$	0,00\$	0,00\$	57.487,50\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	4.993,75\$	0,00\$	0,00\$	4.993,75\$
(F) Montant net (D - E)	52.493,75\$	0,00\$	0,00\$	52.493,75\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2017, indiquer le total des années 2017 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

**Subvention, financement et certification**  S/O

Voir suite de la rubrique *Subvention*

## Certification de fonds

Certification de fonds requise ?

Disponibilité des fonds ?

Trésorier: Lynda Lem

Date: 3/3/2016

# RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



## À l'usage du secrétariat général

Article de l'ordre du jour numéro: 4

Assemblée du: 4 MARS 2016

Résolution numéro: CA-2016-066

## Recommandation projet pilote, embarquement par toutes les portes

AUTORISER, en vertu de l'article 76 du R-105, le *Règlement concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis par la Société de transport de Montréal*, et en vertu de l'article 40 du R-036, le *Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Montréal*, dans le cadre d'un projet pilote se terminant au plus tard le 19 juin 2016 inclusivement, l'embarquement des détenteurs de titre mensuel ou hebdomadaire valide, sans avoir à valider ceux-ci, par les portes arrière dans les autobus articulés de la STM sur la ligne 121 Sauvé / Côte-Vertu à partir du 21 mars 2016.

AUTORISER, en vertu de ces mêmes articles, le directeur général à étendre le projet pilote à d'autres lignes d'autobus durant cette période ou de mettre fin au projet avant cette date si les objectifs ont été atteints.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE:

\$ -

D.E. responsable: BUS

Nom: Renée Amilcar

Titre: Directrice exécutive Bus

Date: 25 février 2016

Signature:

D.E. responsable:

Nom

Titre

Date: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

Secrétaire de l'assemblée:

## Exposé du besoin

La STM désire obtenir des données tangibles afin de déterminer l'opportunité de permettre l'embarquement de sa clientèle par toutes les portes des autobus. Plus particulièrement, des données sont requises quant aux impacts au niveau de :

- l'expérience client;
- les coûts d'exploitation;
- la fraude;
- la sécurité.

Le projet pilote nécessite une dérogation au règlement R-036 qui interdit, à son article 12b), l'embarquement par la porte arrière des autobus et une dérogation au règlement R-105 qui prévoit, à ses articles 6 et 7, l'obligation d'acquitter son droit de passage au moment de monter dans l'autobus.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin*

Date de révision:

GED:

CLIQUER POUR METTRE À JOUR

# RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

**Objet:** Projet pilote, embarquement par toutes les portes

## Démarche, solution proposée et conclusion

L'embarquement par toutes les portes vise à rendre l'embarquement de la clientèle plus efficace et s'inscrit dans la volonté d'améliorer l'expérience de nos clients. Plusieurs sociétés de transport comme San Francisco, Vancouver et Ottawa ont mis en pratique cette technique et y ont observé des bénéfices réels tels que la réduction du temps d'embarquement, la réduction du temps de parcours, la répartition de la clientèle à l'intérieur du bus. C'est la ligne 121, affiliée au centre de transport Legendre, qui est sélectionnée pour un projet pilote permettant l'embarquement par les portes arrière sur les bus articulés qui aura lieu du 21 mars au 19 juin 2016 inclusivement. Le projet sera l'occasion d'examiner la faisabilité d'une telle pratique d'embarquement dans notre contexte opérationnel.

Cette ligne fait partie des lignes " 10 MAX" et en heures de pointe les autobus suivent une fréquence de 7 minutes. De plus, cette ligne d'autobus, une des plus achanlandées du réseau, dessert deux stations de métro de la ligne orange.

Parmi les éléments qui seront étudiés durant le projet pilote on retrouve notamment :

- Le temps d'embarquement (avant et arrière);
- Le temps de parcours;
- Le nombre de passagers à bord;
- L'expérience client (satisfaction);
- L'impact sur la fraude.

De cette manière, la STM sera en mesure d'identifier et d'optimiser les facteurs et modes opérationnels associés à l'embarquement par toutes les portes et d'évaluer l'opportunité de prolonger le projet pilote et ultimement de l'appliquer de façon plus large dans l'ensemble du réseau.

Voir suite de la rubrique *Démarche, solution proposée et conclusion*

## Cheminement décisionnel – Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité: Comité Service à la clientèle

Date: 01 12 2015  
JJ MM AAAA

Comité:

Date: JJ MM AAAA

## Développement durable - Précisez les liens avec les objectifs du Plan de développement durable 2020 et, lorsqu'applicable, avec les principes d'approvisionnement responsable de la STM .

Permettre d'optimiser les investissements en ayant des données tangibles pour une meilleure prise de décision et d'éviter des dépenses inutiles

Voir suite de la rubrique *Développement durable*

## Préparé par : Direction Affaires juridiques

Nom: Jean-Philippe Desmarais

Titre: Avocat

## Service: Division Études techniques

Nom: Mario Duguay

Titre: Coordonateur de projet

Signature: 

Date: 25 fev 2016

# RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

**Objet:** Projet pilote, embarquement par toutes les portes

## Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 <sup>1</sup>	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

## Ventilation des coûts S/O

Période couverte par le contrat: de  JJ  MM  AAAA à  JJ  MM  AAAA

-	2016	2017	2018 et suivantes <sup>3</sup>	Total
(A) Base <sup>2</sup>				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D - E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2017, indiquer le total des années 2017 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

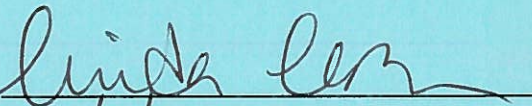
## Subvention, financement et certification S/O

Voir suite de la rubrique *Subvention*

### Certification de fonds

Certification de fonds requise ? **NON**

Disponibilité des fonds ?

Trésorier: 

Date: **1/3/2016**

# RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



## À l'usage du secrétariat général

Article de l'ordre du jour numéro :

5

Assemblée du :

4 MARS 2016

Résolution numéro :

CA 2016-007

## Recommandation STM-4674-11-13-62

D'ADJUGER à «Fer et métaux Américains S.E.C.», un contrat de mise en valeur des voitures de métro MR-63 pour un crédit de (996 228,07 \$), plus les taxes de 149 185,15 \$, pour un crédit total de (1 145 413,22 \$) toutes taxes incluses le tout ajusté conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public STM-4674-11-13-62 et à la soumission produite par l'Adjudicataire;

D'AUTORISER l'exercice de l'option pour le traitement et la gestion des matières dangereuses résiduelles au montant maximum de 1 016 427,00 \$ plus les taxes applicables de 152 209,94 \$ pour un montant total maximum de 1 168 636,94 \$;

D'AUTORISER une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE :

23.223,72 \$ Toutes taxes incluses

D.E. responsable ING. INFRA. ET PROJETS MAJEURS

Nom FRANÇOIS CHAMBERLAND

Titre Directeur exécutif

Date : 2016/02/19

Signature:

D.E. responsable S.O.

Nom

Titre

Date : \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

Secrétaire de l'assemblée:

## Exposé du besoin

La STM procède actuellement à l'acquisition des nouvelles voitures de métro Azur qui remplaceront les voitures de métro MR-63. Parallèlement, un projet a été mis en place pour la disposition des voitures de métro MR-63.

Dans le cadre de ce projet, la STM a procédé au lancement d'un appel d'offres public pour disposer des voitures de métro MR-63. Ledit appel d'offres porte sur la collecte, le transport, le démantèlement et le recyclage des voitures de métro MR-63, le tout dans le respect des normes environnementales et de développement durable.

De plus, l'appel d'offres contient une option pour le traitement et la gestion des matières dangereuses résiduelles (ci-après "MDR").

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin*

Date de révision :

CLIQUER POUR METTRE À JOUR

GED :



# RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

**Objet:** Appel d'offres STM-4674-11-13-62 (Adjudication)  
Titre de l'appel d'offres : Mise en valeur des voitures de métro MR-63

## Processus d'adjudication de contrat Informations sur les soumissions

- Nouveau contrat       De gré à gré  
 Renouvellement       Sur invitation  
 Prolongation       Public  
 Levée d'options       Autre

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents  
d'appel d'offres : 6

Nombre de soumissions déposées : 1

## Annexes jointes

- Analyse juridique       Analyse technique  
 Analyse des prix       Analyse de qualité  
 Rapport d'analyse des soumissions  
 Liste des soumissionnaires  
 Autres annexes

description: Annexe confidentielle

## Cheminement décisionnel

 Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : S.O.

Date: (jj/mm/an)

Comité :

Date: (jj/mm/an)

## Démarche et conclusion

### La démarche de l'appel d'offres

Le conseil d'administration de la STM a approuvé, lors de la séance tenue le 2 septembre 2015, le système de pondération et d'évaluation des offres devant servir à évaluer les soumissions selon des critères détaillés aux documents de l'appel d'offres STM-4674-11-13-62 ainsi que la composition du comité de sélection (Résolution CA-2015-266).

Un avis a été publié dans le quotidien Le Journal de Montréal et sur le système électronique des appels d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), les 18 et 19 octobre 2015. Les soumissions ont été ouvertes publiquement, le 16 décembre 2015.

### Le marché

Lors de l'étude de marché, six (6) entreprises exerçant dans le domaine du recyclage ont été identifiées. Toutefois, ces entreprises ne possédaient pas toutes les capacités pour assurer une offre de service complète telle que demandée aux documents d'appel d'offres. Il s'agit d'un marché de recycleurs très spécifique et le mandat demandé par la STM est exceptionnel vu son ampleur et son contexte. Ainsi, le marché se composait de plusieurs firmes mais seulement une (1) firme a déposé une offre.

Voir suite de la rubrique *Démarche et conclusion*

## Développement durable

 Précisez les liens avec les objectifs du Plan de développement durable 2020 et, lorsqu'applicable, avec les principes d'approvisionnement responsable de la STM

Ce projet est principalement en lien avec une des philosophies de la STM visant à atteindre un taux de récupération de 80% d'ici 2020. La STM recherche les services d'une entreprise capable d'assurer une gestion rigoureuse des matières et métaux, d'optimiser le taux de mise en valeur des pièces et composantes (principe des 3RVE) et de limiter les impacts environnementaux du projet. Outre les aspects environnementaux, le projet inclut le respect des règlements relatifs à la santé et la sécurité pour les employés de la STM et l'Adjudicataire.

Voir suite de la rubrique *Développement durable*

## Préparé par: DIVISION APPROVISIONNEMENT PROJETS ET CONSTRUCTION

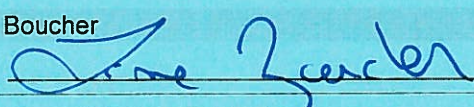
Nom: Isabelle Darsigny

Titre: Administratrice de contrats

## Service: CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Nom: Line Boucher

Titre: Directrice

Signature: 

Date: 22/02/2016

## RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

**Objet:** Appel d'offres STM-4674-11-13-62 (Adjudication)  
Titre de l'appel d'offres : Mise en valeur des voitures de métro MR-63

### Suite de la rubrique

Recommandation  Exposé du besoin  Démarche et conclusion  Développement durable  Subvention

#### Analyse des soumissions et processus d'adjudication.

Six (6) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et une (1) d'entre elles a déposé une offre déclarée conforme.

Comme le prévoyaient les termes et conditions de l'appel d'offres, il est recommandé d'adjuger le contrat au soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit 80 points, pour un montant de 23 223,72 \$ toutes taxes incluses. Ce montant représente la différence entre les crédits offerts (1 145 413,22 \$) des métaux ferreux contenus dans les voitures de métro MR-63 et les coûts 1 168 636,94 \$ pour le traitement et la gestion des MDR.

Les coûts du contrat de base et de l'option sont fixes alors que les crédits du contrat de base seront établies selon les quantités réelles ainsi que les valeurs en vigueur sur le marché des métaux contenus dans les voitures de métro MR-63.

#### Estimation

L'estimation de contrôle réalisée par la STM pour le contrat de base est un crédit de (1 285 921,79 \$) toutes taxes incluses. Le prix soumis pour le contrat de base est un crédit de (1 145 413,22 \$) toutes taxes incluses, soit un écart de 140 508,57 \$ (11 % défavorable).

L'estimation de contrôle réalisée par la STM pour l'option est un coût de 1 586 959,68 \$ toutes taxes incluses. Le prix soumis pour l'option est un coût de 1 168 636,94 \$ toutes taxes incluses, soit un écart de 418 319,74 \$ (26 % favorable).

Ces écarts restent acceptables compte tenu de tous les aléas et les paramètres qui conditionnent les coûts de ces services assez spécifiques et uniques par leur ampleur et leur contexte.

### Suite de la rubrique

Recommandation  Exposé du besoin  Démarche et conclusion  Développement durable  Subvention

De plus, aucune comparaison n'est possible entre les prix soumis au présent contrat et des prix payés pour des contrats antérieurs puisqu'il n'existe aucun historique comparable pour ce type de contrat de service.

#### Répartition de la ventilation des coûts

La répartition des coûts se calcule en fonction du nombre de mois par année sur la totalité du nombre de mois nécessaires pour réaliser le projet: 2016: 8/29 mois= 27,58%; 2017: 12/29 mois= 41,37%; 2018: 9/29 mois = 31,03%.

# RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

**Objet:** Appel d'offres STM-4674-11-13-62 (Adjudication)  
Titre de l'appel d'offres : Mise en valeur des voitures de métro MR-63

## Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 <sup>1</sup>	Total
Centre				
Compte	551590			
Ordre interne	255000			
Réseau activité				
Règlement d'emprunt	R-042-4			
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat	23.223,72			23.223,72

1. S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

## Ventilation des coûts S/O

Période couverte par le contrat: de 02 05 2016 à 01 10 2018  
JJ MM AAAA JJ MM AAAA

-	2016	2017	2018 et suivantes <sup>3</sup>	Total
(A) Base <sup>2</sup>	5.572,12\$	8.358,17\$	6.268,63\$	20.198,92\$
(B) TPS	278,61\$	417,91\$	313,43\$	1.009,95\$
(C) TVQ	555,82\$	833,73\$	625,30\$	2.014,85\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	6.406,55\$	9.609,81\$	7.207,36\$	23.223,72\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	556,52\$	834,77\$	626,08\$	2.017,37\$
(F) Montant net (D – E)	5.850,03\$	8.775,04\$	6.581,28\$	21.206,35\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2017, indiquer le total des années 2017 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

## Subvention, financement et certification S/O

Suite à une évaluation du dossier par le MTQ, le sous-projet "Acquisition du matériel roulant" du projet majeur MPM-10, a été admis à une subvention de 75% des dépenses admissibles selon les modalités du programme d'aide en vigueur. La division Soutien exploitation et projets du service Budget et investissements confirme que cette subvention a été autorisée le 15 novembre 2010.

Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

## Certification de fonds

Certification de fonds requise ?

Disponibilité des fonds ?

Trésorier: 

Date: 1/3/2016

# RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



## À l'usage du secrétariat général

Article de l'ordre du jour numéro :

6

Assemblée du :

4 MARS 2016

Résolution numéro :

CA-2016-068

## Recommandation STM-5198-11-15-68

D'OCTROYER à l'entreprise « GIRO INC./Le Groupe en informatique et Recherche Opérationnelle (ci- après GIRO) », un contrat pour le développement et l'intégration des fonctionnalités spécifiques au projet EXTRA - Connecte au progiciel ACCES, au montant de 1 715 306,00 \$, plus les taxes de 256 867,07 \$, pour un montant maximum de 1 972 173,07 \$ toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions du contrat de services #1166 joint à la présente recommandation.

D'AUTORISER une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

**LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE :** 1.972.173,07 \$ Toutes taxes incluses

### D.E. responsable Ressources humaines et serv. partagés

Nom Alain Brière

Titre Directeur exécutif

Date :

29/2/2016

Signature :

### D.E. responsable S.O.

Nom S.O.

Titre S.O.

Date :

Signature :

Secrétaire de l'assemblée :

## Exposé du besoin

Le 4 mars 2015, le conseil d'administration de la STM a adopté le règlement d'emprunt R-155 pour le projet EXTRA - Connecte (Résolution CA-2015-054).

Un des principaux axes du projet est la communication en temps réel entre les intermédiaires de services (taxis et minibus) et le système de planification GIRO / ACCES.

Le progiciel ACCES est livré avec une configuration et des fonctionnalités standards. Pour répondre au besoin de la STM, certaines fonctions spécifiques doivent être développées dans la solution ACCES. Un contrat portant sur la planification et la réalisation des spécifications préliminaires de ces fonctions spécifiques a été octroyé à GIRO afin d'établir l'envergure des travaux à réaliser (Résolution CA-2015-159).

La présente vise l'octroi d'un contrat à GIRO, initialement prévu à la portée du projet, afin de développer et d'intégrer les fonctionnalités spécifiques au projet EXTRA - Connecte au progiciel ACCES.

Les prévisions des besoins ont été évaluées par la Division planification & gestion des projets TI et la Division solutions transport de la Direction technologies de l'information, en collaboration avec la Direction chaîne d'approvisionnement.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin*

Date de révision: 29/02/2016

CLIQUER POUR METTRE À JOUR

GED:

# RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

**Objet:** STM-5198-11-15-68 (Octroi)

Contrat pour le développement et l'intégration des fonctionnalités spécifiques au projet EXTRA - Connecte au progiciel ACCES

## Processus d'adjudication de contrat Informations sur les soumissions

- |   |  |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Nouveau contrat | <input checked="" type="checkbox"/> De gré à gré |
| <input type="checkbox"/> Renouvellement             | <input type="checkbox"/> Sur invitation          |
| <input type="checkbox"/> Prolongation               | <input type="checkbox"/> Public                  |
| <input type="checkbox"/> Levée d'options            | <input type="checkbox"/> Autre                   |

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents  
d'appel d'offres: S.O.

Nombre de soumissions déposées: S.O.

## Annexes jointes

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Analyse juridique                 | <input type="checkbox"/> Analyse technique  |
| <input type="checkbox"/> Analyse des prix                  | <input type="checkbox"/> Analyse de qualité |
| <input type="checkbox"/> Rapport d'analyse des soumissions |   |
| <input type="checkbox"/> Liste des soumissionnaires        |   |
| <input type="checkbox"/> Autres annexes                    |   |

description:

## Cheminement décisionnel

Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) Date: (jj/mm/an) 04 12 2014

Comité : Comité suivi des actifs Date: (jj/mm/an) 19 02 2015

## Démarche et conclusion

### Règle d'adjudication

L'entreprise GIRO, en tant que propriétaire unique des codes sources du progiciel ACCES, est la seule pouvant assurer à la STM le support nécessaire afin de développer et d'intégrer les fonctionnalités spécifiques au projet EXTRA - Connecte au progiciel ACCES. L'octroi de ce contrat est conforme à l'article 101.1 paragraphe 10b de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun (RLRQ. c. S-30.01)* permettant de conclure une entente de gré à gré lorsque « l'objet de ce contrat découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise la protection de droits exclusifs tels les droits d'auteur, les brevets ou les licences exclusives ».

### Option de renouvellement

Le contrat ne prévoit aucune option de renouvellement.

### Estimation

L'estimation de contrôle pour ce contrat est de 2 214 467,94 \$ toutes taxes incluses. Le prix soumis de 1 972 173,07 \$ toutes taxes incluses est donc inférieur de 242 294,87 \$ (10,94 % favorable).

Voir suite de la rubrique *Démarche et conclusion*

## Développement durable

Précisez les liens avec les objectifs du Plan de développement durable 2020 et, lorsqu'applicable, avec les principes d'approvisionnement responsable de la STM

La communication en temps réel du projet EXTRA - Connecte contribue à bonifier l'offre de service pour maximiser les bénéfices du transport collectif et viser l'atteinte des cibles fixées au chantier 1 du Plan de développement durable 2020 de la STM.

Voir suite de la rubrique *Développement durable*

## Préparé par: DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION


Nom: Mario Courmoyer

Titre: Administrateur de contrats

## Service: CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Nom: Line Boucher

Titre: Directrice

Signature: 

Date: 29/2/2016

# RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

**Objet:** STM-5198-11-15-68 (Octroi)  
 Contrat pour le développement et l'intégration des fonctionnalités spécifiques au projet EXTRA - Connecte au progiciel ACCES

## Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 <sup>1</sup>	Total
Centre				
Compte	551440	551440	Multiple	
Ordre interne	479003	479007	Multiple	
Réseau activité				
Règlement d'emprunt	R-155	R-155	R-155	
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat	291.645,58	487.096,19	1.193.431,30	1.972.173,07

1. S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

## Ventilation des coûts S/O

Période couverte par le contrat : de 02 03 2016 à 31 12 2018  
 JJ MM AAAA JJ MM AAAA

-	2016	2017	2018 et suivantes <sup>3</sup>	Total
(A) Base <sup>2</sup>	809.314,00\$	824.592,00\$	81.400,00\$	1.715.306,00\$
(B) TPS	40.465,70\$	41.229,60\$	4.070,00\$	85.765,30\$
(C) TVQ	80.729,07\$	82.253,05\$	8.119,65\$	171.101,77\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	930.508,77\$	948.074,65\$	93.589,65\$	1.972.173,07\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	80.830,24\$	82.356,13\$	8.129,83\$	171.316,20\$
(F) Montant net (D - E)	849.678,53\$	865.718,52\$	85.459,82\$	1.800.856,87\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2017, indiquer le total des années 2017 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

## Subvention, financement et certification S/O

**R-155** : Suite à une évaluation du dossier par la Division soutien exploitation et projets de la Direction budget et investissements, le projet « EXTRA CONNECTE » a été ciblé pour une subvention selon les modalités du programme en vigueur SOFIL. Cette qualification devra être confirmée par le MTQ. Une demande de subvention finale sera déposée au MTQ d'ici peu.

Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

## Certification de fonds

Certification de fonds requise ?

Disponibilité des fonds ?

Trésorier: 

Date: 3/3/2016